

**Milice temporaire.**—Elle consiste en :

- 35 régiments de cavalerie et chasseurs.
- 69 batteries d'artillerie légère de campagne.
- 14 batteries d'artillerie de siège.
- 11 compagnies d'artillerie lourde.
- 3 sections de tir contre avions.
- 15 compagnies du génie, de campagne.
- 2 compagnies du génie, de forteresse.
- 7 escouades du génie, de campagne.
- 10 compagnies de signaleurs.
- 2 compagnies de signaleurs, de forteresse.
- 7 escouades de signaleurs.
- 22 contingents, corps de formation des officiers.
- 123 bataillons d'infanterie.
- 15 unités de mitrailleuses.
- 12 trains de division, service d'intendance.
- 51 unités des services de santé de l'armée.
- 11 détachements du corps dentaire.
- 11 détachement du corps vétérinaire.
- 11 détachements du train des équipages.
- 12 détachements du corps postal et un bureau de poste de base.

Ainsi qu'on le verra par le tableau suivant, les effectifs de la milice temporaire comportent 9,029 officiers et 125,722 sous-officiers et soldats, soit un total de 134,751.

**2.—Milice active canadienne, permanente et temporaire, 1932.**

Composition.	Milice active permanente.		Milice active temporaire.	
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Etat-major et liste générale.....	49	—	—	—
Cavalerie et infanterie montée.....	415	317	16,637	9,809
Artillerie de campagne.....	407	112	9,071	4,586
Artillerie lourde et de siège.....	53	—	2,012	848
Artillerie de forteresse et sections contre avions.....	242	2	1,532	45
Génie.....	273	16	3,421	812
Signaleurs.....	276	—	4,567	2,220
Escouade de chemin de fer.....	—	—	363	—
Infanterie.....	906	31	79,866	87
Corps d'instruction des officiers.....	—	—	4,303	—
Mitrailleurs.....	—	—	6,516	744
Intendance.....	274	46	1,286	—
Non combattants.....	876	—	5,177	683
<b>Totaux.....</b>	<b>3,771</b>	<b>524</b>	<b>134,751</b>	<b>19,839</b>

**Réserve de la Milice.**—Outre la milice active, il existe une réserve de la milice dont les cadres permettraient la levée d'unités supplémentaires en cas d'extrême besoin. Ses effectifs se soumettent volontairement à l'entraînement et aux manœuvres, lesquels n'entraînent aucune dépense pour le Trésor.

Les formations de réserve de la milice active, qu'il ne faut pas confondre avec la réserve de la milice dont il vient d'être parlé, comprennent :

- Les officiers de réserve (liste générale.)
- Une unité de réserve de chaque unité active.
- La réserve régimentale et les dépôts (cavalerie et infanterie).

Ces unités de réserve de la milice active sont destinées à l'enrégimentation des officiers et des hommes ayant fait leur service dans la milice active ou familiarisés avec la vie militaire. Lorsqu'ils terminent leur service dans la milice active, les hommes ne sont pas automatiquement affectés à la réserve. Ces unités se recrutent par voie d'enrôlement.